

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 25 (1933)
Heft: 10

Rubrik: Mouvement ouvrier suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mouvement ouvrier suisse.

Les organisations ouvrières suisses.

Après avoir publié en détail tous les renseignements touchant les fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse dans la statistique syndicale jointe à notre numéro de juillet, nous tenons à publier dans le présent article quelques chiffres comparatifs avec ceux d'autres organisations ouvrières qui ne font pas partie de l'Union syndicale. Il est vrai que nous n'avons pas pu obtenir de toutes ces fédérations des chiffres absolument probants.

Sont affiliées à l'Union syndicale suisse:

	Nombre des membres		en %
	1931	1932	1932
Féd. suisse des ouvriers métallurgistes et horlogers	65,301	66,610	28,9
Fédération suisse des ouvr. du bois et du bâtiment	33,973	42,319	18,4
Fédération suisse des cheminots	37,310	37,158	16,2
Fédération suisse des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation	18,295	23,271	10,1
Fédération suisse du personnel des services publics	18,006	19,502	8,5
Fédération suisse des ouvriers du textile	9,695	9,976	4,3
Fédération suisse des employés des postes, télégraphes et téléphones	8,793	8,651	3,8
Fédération suisse des typographes	6,567	6,824	3,0
Fédération suisse des fonctionnaires postaux	—	3,730	1,6
Fédération suisse des ouvriers de l'industrie du vêtement et de l'équipement	1,839	2,768	1,2
Fédération suisse des fonctionnaires des télégraphes et téléphones	—	2,200	1,0
Fédération suisse des ouvriers du textile à domicile	1,960	1,853	0,8
Fédération suisse des relieurs	1,650	1,687	0,7
Fédération suisse du personnel de la broderie	1,694	1,643	0,7
Fédération suisse des lithographes	1,553	1,608	0,7
Fédération suisse des chapeliers	238	294	0,1
	206,874	230,094	100,0

L'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques englobe les fédérations suivantes:

	1931	1932	en %
			1932
* La Fédération suisse des cheminots	37,310	37,158	47,1
* Fédération suisse du pers. des services publics	18,006	19,502	24,7
* Fédération suisse des employés des postes, télégraphes et téléphones	8,793	8,651	11,0
* Fédération suisse des fonctionnaires postaux	3,750	3,730	4,7
Fédération suisse des buralistes postaux	2,736	2,730	3,5
Fédération suisse des fonctionnaires des télégraphes et téléphones	2,247	2,200	2,8
Fédération suisse des employés des douanes	2,150	2,160	2,7
Fédération suisse des fonctionnaires des administrations centrales de la Confédération	1,334	1,350	1,7
Fédération suisse des fonctionnaires des douanes	720	720	0,9
* Fédération des ouvriers métallurgistes et horlogers (groupe fabriques d'armes, Berne)	468	400	0,5
Fédération suisse des chefs d'équipe de chemins de fer	300	300	0,4
	77,814	78,901	100,0

* Affiliées à l'Union syndicale suisse.

Les fonctionnaires postaux ainsi que les fonctionnaires des télégraphes et téléphones ayant adhéré à l'Union syndicale suisse l'hiver dernier, la plupart des fédérations affiliées à l'Union fédérative appartiennent également aux organisations dirigeantes des syndicats libres. Quatre petites organisations seulement ne font pas partie de l'Union syndicale, elles représentent le 7 pour cent des effectifs de l'Union fédérative.

La Fédération des *sociétés suisses d'employés*, avec laquelle l'Union syndicale a conclu une entente au sujet de la collaboration des deux organisations dans les questions de politique économique et sociale, est composée des organisations suivantes:

	1931	1932	en % 1932
Société suisse des commerçants	31,620	35,824	57,8
Société suisse des contremaîtres	7,316	7,306	11,8
Association suisse des employés de banque	5,727	6,300	10,2
Union Helvetia	6,407	6,102	10,0
Fédération des sociétés d'employés de l'industrie des machines électriques et des industr. annexes	3,396	3,152	5,1
Assoc. suisse des voyageurs de commerce «Hermes»	1,300	1,300	2,1
Association suisse des artistes-musiciens	1,100	970	1,5
Fédération suisse des contremaîtres du bâtiment	550	510	0,8
Société technique, Baden	250	250	0,4
Association suisse des aides-géomètres	160	160	0,3
	57,826	61,874	100,0

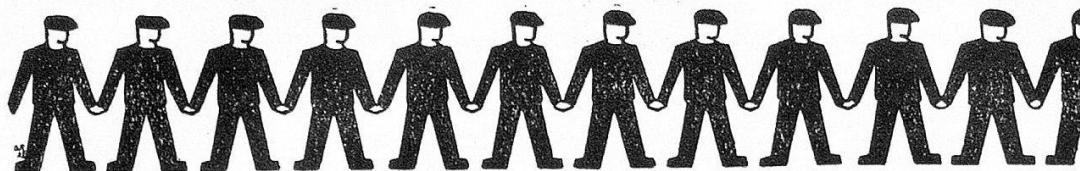
A part ces trois organisations dirigeantes, il existe encore quelques associations confessionnelles et politiques dissidentes, dont voici la liste:

	Effectifs	
	1931	1932
Union nationale chrétienne sociale	25,432	33,005
Fédération des ouvriers et employés évangélistes	8,836	10,664
Union syndicale suisse des ouvriers indépendants	1,350	2,295
	35,618	45,964

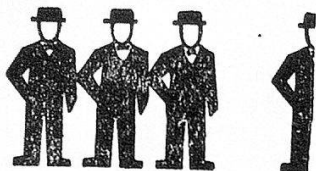
L'Union syndicale nationale chrétienne sociale et l'Union suisse des ouvriers indépendants qui est soutenue par les radicaux ne publient aucun détail sur leurs effectifs dans les rapports annuels. Nous nous sommes donc basés sur les chiffres de la statistique des caisses de chômage. Nous ne saurions dire dans quelle mesure ces chiffres répondent aux effectifs de ces organisations car toutes les deux admettent dans leurs caisses de chômage des membres qui ne font pas partie des fédérations mêmes. Dans les chiffres cités plus haut figurent donc également des membres des caisses de chômage qui ne sont pas membres de la fédération.

D'autre part, il se peut que certains membres des fédérations fassent partie d'autres caisses paritaires de chômage. Le fait que ces organisations ne publient pas leurs effectifs, qu'elles ne donnent aucun détail sur leur activité, comme nous le faisons dans notre statistique syndicale, dénote clairement ce que sont ces « syndicats ».

Suivant les chiffres sus-mentionnés, 345,192 ouvriers en tout sont organisés dans les fédérations dirigeantes, dont le 66,7 pour cent dans l'Union syndicale suisse, 17,9 dans la Fédération des sociétés suisses d'employés. Les fédérations affiliées à l'Union fédérative mais qui ne font pas partie en même temps de l'Union syndicale suisse, englobent le 2,1 pour cent du personnel organisé. L'Union syndicale nationale des chrétiens-sociaux englobe le 9,6 pour cent, les évangélistes 3,1 pour cent et la Fédération des radicaux 0,6 pour cent.

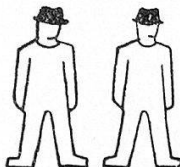


Union syndicale suisse (1 silhouette = 20,000 membres)



F. S. E.

Union fédérative
mais non dans
l'Union syndicale



Organisations confessionnelles
et jeunes

A part cela existent plusieurs organisations professionnelles qui ne sont affiliées à aucune organisation dirigeante. Ce sont la Fédération des chauffeurs et des machinistes avec 1962 membres, puis toute une série d'organisations de fonctionnaires, comme la Société suisse des instituteurs avec 10,000 membres en chiffre rond, la Fédération bernoise du personnel de l'Etat avec 2622 membres, l'Association suisse des fédérations du personnel des assurances et diverses autres organisations.

FEDERATION SUISSE DES OUVRIERS DE L'INDUSTRIE DU VETEMENT ET DE L'EQUIPEMENT. Les membres de cette fédération ont été appelés à se prononcer par votation générale sur la situation future des finances de l'organisation. Ils avaient à choisir entre l'augmentation des cotisations ou la réduction des indemnités de la caisse de chômage. La majorité des membres s'est opposée à la réduction des secours de chômage et s'est prononcée en faveur de la création d'un fonds de lutte. Elle a donc décidé par là de maintenir les prestations de la fédération. Une réglementation définitive des cotisations dans le sens de la décision prise par la votation générale, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1934.

OUVRIERS METALLURGISTES ET HORLOGERS. La grève des électriciens et des monteurs sanitaires à Zurich s'est terminée à Zurich fin août, sans aucun résultat. Les communistes, grâce à leur tactique ayant rendu la grève peu sympathique à l'opinion publique et les patrons ayant pu engager de nombreux briseurs de grève, et du fait que pour comble de malheur, le gouvernement zurichois prit le parti des patrons, il ne fallait pas s'attendre à un autre dénouement. Le fait que les grévistes ont accepté la proposition de conciliation de l'Etat, alors que les patrons la rejetèrent, démontre combien certains milieux sont réactionnaires. Alors que pour commencer les patrons avaient tenté de ne plus engager des ouvriers discrédités à leurs yeux, la plupart des grévistes ont retrouvé du travail. De nouvelles négociations auront lieu au sujet des salaires.

UNION FEDERATIVE. Basée sur les négociations du Conseil fédéral au sujet du programme financier dans lequel est de nouveau prévue la réduction des salaires du personnel fédéral, l'Union fédérative se vit contrainte de con-

voquer *une assemblée extraordinaire des délégués* pour le 7 août à Berne. Après avoir entendu une causerie du collègue Robert Bratschi, la conférence qui fut très fortement fréquentée, prit à l'unanimité, après une vive discussion, une résolution qui constate que la majorité du peuple suisse a catégoriquement refusé l'adaptation déflationniste des prix et des salaires et qu'elle s'est vivement opposée à ce que des milieux influents tentent malgré cela à vouloir poursuivre cette politique. En ce qui concerne les salaires, la résolution déclare que le personnel est disposé à entamer des négociations dans le cadre d'un programme financier de la Confédération, sous réserve que certaines conditions soient remplies. Ces conditions sont résumées dans les trois points suivants: a) Le verdict populaire du 28 mai doit avoir toute sa signification sous le rapport de la politique sociale et économique et cela aussi bien en ce qui concerne la forme, et surtout la portée des modifications éventuelles. b) Les modifications éventuelles sur les salaires ne sauraient avoir d'autre sens que celui d'une démonstration de la bonne volonté du personnel de collaborer à la réalisation d'un programme financier de la Confédération donnant la possibilité à cette dernière de remplir dans la même forme et dans la même mesure que par le passé ses tâches sociales à l'égard des milieux populaires particulièrement atteints par la crise. Il va de soi que ces modifications ne doivent avoir qu'un caractère temporaire. c) Ces modifications ne seraient possibles que dans le cadre d'un programme général, à la condition que la fortune, au sens de l'initiative sur l'impôt de crise et de luxe, supportent les charges principales. Dans ce programme les réductions de dépenses qui affaibliraient l'économie générale ne doivent jouer qu'un rôle tout à fait secondaire.

UNION DES SYNDICATS DU CANTON DE GENÈVE. Le rapport pour l'exercice 1932 relève le beau développement pris par cette organisation. Elle comptait à la fin de 1932 un total de 23 sections avec 11,192 membres. (En 1931 7151 membres.) Ces chiffres sont inférieurs à la réalité, le rapport se plaint de ce que les sections ne payent pas pour leurs effectifs complets. En effet, la statistique faite par l'Union syndicale suisse, sur la base des chiffres fournis par les fédérations, indique un total de 13,495 membres. — Une grande activité a été déployée par l'Union qui a dû renforcer son secrétariat en faisant appel à Antoine Drocco, typographe. — Genève comptait à la fin de décembre 1933 4208 chômeurs et 1617 chômeuses, ce qui nécessita de nombreuses démarches auprès des autorités. Une œuvre de secours entreprise par le comité en faveur des chômeurs a permis de distribuer 5900 francs en secours divers.

Bibliographie.

Pour nos bibliothèques ouvrières.

Henri Milton de Montherlant. Fervent des sports, il a célébré la noble camaraderie des jeux en des pages lyriques. Fils intellectuel de Barrès, qu'il a quelque peu renié plus tard, cet écrivain français est né à Paris en 1896. Tôt après avoir terminé ses études, il sortit de l'école Sainte-Croix de Neuilly pour faire la guerre où il fut gravement blessé. A part ses ouvrages où il exhalte la grandeur de la mort du soldat en de fort belles pages, mais incompréhensibles de la part d'un homme qui a frôlé de trépas de si près, on lira avec intérêt ses œuvres, empreintes de noblesse poétique et du sentiment de la solidarité humaine, avec quelquefois un sentiment de désespérance et de révolte orgueilleuse.